

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

sur la Résolution Didier Lohri et consorts -

Bugey, le « réinvention du nucléaire » aux portes de la Métropole lémanique et du Canton (21_RES_16)

Rappel de l'intervention parlementaire

La problématique nucléaire transfrontalière pose problème. La République Française annonce vouloir « réinventer le nucléaire » axe de toute sa stratégie énergétique et le juteux marché de l'atome.

De réinventer une chose non maîtrisée depuis plus de 50 ans pour la gestion des déchets hautement radioactifs fait peur.

Contrairement à d'autres énergies à faible émission CO2, le démantèlement d'une centrale et le stockage de ses déchets hautement radioactifs ont des répercussions sur la planète sur 7 périodes de 24 000 ans pour le plutonium soit 168 000 ans pour arriver à un niveau radioactif neutre. Ces matières sont des noyaux fissiles artificiels. L'être humain a besoin d'être mis sous une radioactivité naturelle mais pas artificielle.

Des questions orales ont été posées au Conseil d'Etat Vaudois au sujet de son soutien aux différentes démarches d'opposition à toutes modifications du site nucléaire du Bugey à moins de 100 km de notre métropole.

Le 2 décembre 2021, une information est donnée par le Conseil d'Etat Genevois.

Le site du Bugey n'est pas seulement prévu pour un site de stockage. Il est mis au bénéfice d'une prolongation d'exploitation des 4 réacteurs de 1978 pour 10 ans. Et pour couronner le tout, la république "réinventrice" du nucléaire veut réaliser l'installation de 2 réacteurs supplémentaires.

800 000 Vaudois et 500 000 Genevois ne subissent plus les risques de Mühleberg. Par contre, ils vont être soumis à une augmentation du potentiel de radiations venant de l'Ouest.

Il est donc maintenant impératif de demander au Conseil d'Etat Vaudois de ne plus se contenter de réponses peu rassurantes données au parlement de manière sibylline.

Il est demandé une prise en considération de cette résolution à savoir,

- que le Conseil d'Etat Vaudois (membre de droit de l'agglomération valdo – genevoise) soit totalement solidaire - des démarches de leur homologue genevois.

Il veillera à signer TOUTES LES OPPOSITIONS, au nom des 2 cantons pour tous changement d'affectation et d'agrandissement de la puissance nucléaire du site du Bugey.

La simplicité de l'action demandée ne nécessite pas de longues explications. Il s'agit de mettre en avant les principes de solidarité, de précaution afin de protéger notre population de cette misère écologique, d'une catastrophe peut-être mais surtout de création de déchets radioactifs pour des milliers d'années.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat exerce ses compétences dans la plénitude des prérogatives qui sont celles d'un état cantonal. Il ne saurait s'engager à se rallier à des démarches et à des prises de positions d'institutions ou de structures régionales ou intercantonales, quand bien même le Canton devait en être membre. L'action du Conseil d'Etat, y compris en matière de relations extérieures, repose sur des analyses circonstanciées et des décisions qui lui incombent. Le fonctionnement de nos institutions répond à des règles légales et constitutionnelles et à des pratiques éprouvées. Des pratiques qui n'excluent aucunement des prises de positions et des actions coordonnées, à l'échelle intercantonale notamment.

Dès lors, le Conseil d'Etat n'entend pas s'aligner automatiquement sur les positions des autorités genevoises. Pour le surplus, il est renvoyé aux trois réponses du Conseil d'Etat apportées en 2020 et 2021 et portant sur ce sujet.

| La présidente : | Le chancelier : |
|-----------------|-----------------|
| N. Gorrite | A. Buffat |

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 mars 2022.